

Décision

Générale

modern

Décision n° 2016-436/PR/MTRA autorisant les remboursements de retenues.

n° 2016-436/PR/MTRA

Ministère
PRÉSIDENCE DE LA RÉPUBLIQUE

Numéro JO
n° 12 du 30/06/2016

Date de publication
16 juin 2016

Date du numéro
30 juin 2016

INTRODUCTION

LE PRÉSIDENT DE LA RÉPUBLIQUE, CHEF DU GOUVERNEMENT

TEXTE INTÉGRAL

en application des articles 89 et 90 de la loi n°3/AN/92/2e L du 28/10/1992, Mr ISMAIL IBRAHIM HOUMED, peut prétendre sur sa demande au remboursement des retenues pour pension précomptées sur ses traitements indiciaires, durant les périodes détaillées ci-dessous

- régime fonctionnaire : du 5/7/1965 au 31/12/1971 – régime député : du 4/7/2001 au 21/03/2008 La présente décision prend effet à compter du 16 juin 2016.